

LOI N° 92/001/CTRN DU 10 MARS 1992  
RATIFIANT ET PROMULGANT LA RESOLUTION  
N° 3/6 ORG(IS) ET MODIFIANT LE PARAGRAPHE  
1ER DE L'ARTICLE 6 DE LA CHARTE  
DE L' O C I

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL

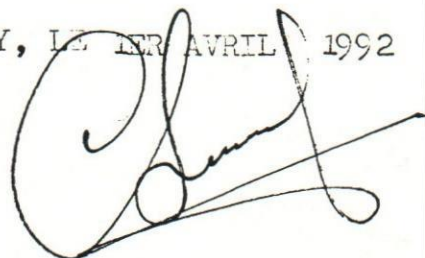
APRES AVOIR DELIBERE : ET ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI  
DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER/.- Est ratifiée et promulguée la résolution n°3/6-ORG  
(IS) en date du 11 Décembre 1991 modifiant le paragraphe 1er de  
l'article 6 de la charte de l'Organisation de la conférence  
Islamique (O C I) sur la question du renouvellement du mandat du  
Secrétaire Général.

ARTICLE 2/.- La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal  
Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

CONAKRY, LE 1ER AVRIL 1992



--- GENERAL LANSANA CONTE ---